

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 11 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 juin 2025

<b>Objet</b>
<b>N° 25/04/16</b>
<b>Contrat Départemental d'avenir et de solidarité (C.D.A.S.) 2025</b>
*
<b>Acquisition des deux niveaux supérieurs du bâtiment de la gare SNCF de Vallorcine</b>

**Présents** Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET

**Représentés** Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

**Absents excusés** Mesdames Dominique ANCEY et Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** Madame Dominique ANCEY

Le Maire informe le Conseil Municipal des échanges entre la commune et la SNCF, qui ont débuté en 2015 concernant la réhabilitation des deux niveaux supérieurs du bâtiment abritant la gare SNCF de Vallorcine. En 2023, la SNCF a fait part à la commune de sa volonté de vendre les 2 niveaux supérieurs et une partie des caves de ce bien pour un montant de 176 000.00€. Fort de cette proposition, la commune a sollicité le pôle de compétence du Conseil Départemental afin de réaliser une étude de faisabilité sur les coûts qu'engendreraient une telle rénovation; en effet, la commune se doit d'envisager l'ensemble des coûts relatifs à une telle réalisation avant toute acquisition.

Suite au rendu de l'étude citée précédemment, nous savons désormais que l'opération est viable pour un bailleur public dans la mesure où la commune réaliserait l'acquisition.

Dans ce contexte, et considérant l'obligation pour le budget communal de recourir à des financements extérieurs pour payer cette acquisition, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre du contrat départemental d'avenir et de solidarité (C.D.A.S.) 2025, avec le plan de financement ci-après :

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 074-217402908-20250605-25\_04\_16-DE

S<sup>2</sup>LOW

<b>DÉPENSES</b>		
	Montant HT	
Acquisition	176 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>176 000 €</b>	
<b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</b>		
SUBVENTIONS		
	Montant HT	%
DETR 2025	35 200 €	20%
CDAS 2025	100 000€	57%
Total Aides publiques	135 200 €	77%
AUTOFINANCEMENT		
	Montant HT	%
Fonds propres	40 800 €	23%
Total autofinancement	40 800 €	23%
<b>TOTAL</b>	<b>176 000 €</b>	<b>100,00%</b>

**Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre du CDAS 2025 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**

La secrétaire de séance,  
**Maryvonne ALVARD**



Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en Préfecture le :  
Notifié ou publié le :



**La présente délibération est transmise à :**  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches